

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**  
 MONACO — FRANCE ET COLONIES 250 francs  
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois  
**INSERTIONS LÉGALES : 25 francs la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
 Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Visitation  
 Téléphone : 021-79

### SOMMAIRE

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 3.360, du 28 décembre 1946, autorisant le port d'une décoration étrangère (p. 9).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.361, du 1<sup>er</sup> janvier 1947, portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 9).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.362, du 3 janvier 1947, portant désignation d'un Représentant Officiel du Gouvernement de la Principauté auprès du Bureau Hydrographique International (p. 10).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.363, du 3 janvier 1947, portant nomination d'un fonctionnaire (p. 10).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.364, du 3 janvier 1947, complétant l'article 7 de l'Ordonnance n° 3.330 sur le Statut des Fonctionnaires (p. 10).*

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

- Arrêté Ministériel du 24 décembre 1946 nommant les membres du Comité d'Hygiène Publique et de Salubrité (p. 10).*
- Arrêté Ministériel du 30 décembre 1946 nommant un fonctionnaire à titre temporaire (p. 11).*
- Arrêté Ministériel du 3 janvier 1947 rapportant l'Arrêté du 19 septembre 1938 qui a autorisé la Société Anonyme « La Foncière Azurécienne » (p. 11).*
- Arrêté Ministériel du 3 janvier 1947 rapportant l'Arrêté du 2 mai 1941 qui a autorisé la Société Anonyme « Hosa » (p. 11).*
- Arrêté Ministériel du 3 janvier 1947 rapportant l'Arrêté du 13 novembre 1941 qui a autorisé la Société Anonyme « Ultrabots » (p. 11).*

#### ARRÊTÉ MUNICIPAL

- Arrêté Municipal du 2 janvier 1947 portant titularisation d'un Agent (p. 12).*

#### AVIS — COMMUNICATIONS — INFORMATIONS

- Administration des Domaines. Vente (p. 12).*
- État des arrêts rendus par la Cour d'Appel (p. 12).*
- État des condamnations du Tribunal Correctionnel (p. 12).*
- INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 12 à 14).**

### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 3.360, du 28 décembre 1946, autorisant le port d'une décoration étrangère.*

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Robert Boisson, Président de la Fédération Monégasque d'Escrime, Membre du Comité National des Sports, est autorisé à accepter et à porter la Médaille d'Or de l'Éducation Physique et des Sports qui lui a été décernée par M. le Ministre de l'Éducation Nationale du Gouvernement Provisoire de la République Française.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit décembre mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,

A. MÉLIN.

*Ordonnance Souveraine n° 3.361, du 1<sup>er</sup> janvier 1947, portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.*

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Baron Oscar Gautsch est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le premier janvier mil neuf cent quarante-sept.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
A. MÉLIN.

LOUIS.

**Ordonnance Souveraine n° 3.362, du 3 janvier 1947, portant désignation d'un Représentant Officiel du Gouvernement de la Principauté auprès du Bureau Hydrographique International.**

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, est désigné en qualité de Représentant Officiel du Gouvernement de la Principauté auprès du Bureau Hydrographique International, en remplacement de M. Albert Bernard.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois janvier mil neuf cent quarante-sept.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
A. MÉLIN.

LOUIS.

**Ordonnance Souveraine n° 3.363, du 3 janvier 1947, portant nomination d'un fonctionnaire.**

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.330 du 13 novembre 1946 constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Raymond Bianchéri est nommé Attaché au Ministère d'Etat (6<sup>e</sup> classe).

Cette nomination prendra effet du 15 avril 1946.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois janvier mil neuf cent quarante-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
A. MÉLIN.

**Ordonnance Souveraine n° 3.364, du 3 janvier 1947, complétant l'article 7 de l'Ordonnance n° 3.330 sur le Statut des Fonctionnaires.**

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance n° 3.330 du 13 novembre 1946, constituant le Statut des Fonctionnaires, Employés, Agents et Sous-Agents de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'article 7 de Notre Ordonnance n° 3.330, sus-visée, est complété ainsi qu'il suit :

Deuxième alinéa :

« Toutefois, pour les deux dernières classes des échelles s'appliquant à des fonctionnaires qui débutent dans l'Administration, l'avancement normal aura lieu, sur proposition, après deux années seulement dans la même classe ».

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois janvier mil neuf cent quarante-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
A. MÉLIN.

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

**Arrêté Ministériel du 24 décembre 1946 nommant les membres du Comité d'Hygiène Publique et de Salubrité.**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1920 sur la composition du Comité d'Hygiène Publique ;  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 24 décembre 1946 ;

Arrêtons :  
ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie pendant trois ans du Comité d'Hygiène Publique et de Salubrité :

MM. le Docteur Mercier,  
le Docteur Simon,

MM. Auguste Médecin, Ingénieur-Chimiste,  
Pierre DeFranco, Inspecteur des Pharmacies,  
Charles Campora, Pharmacien,  
Jean-Pierre Audras, Vétérinaire-Sanitaire, Inspecteur,  
Joseph Fissore, Architecte,  
Jacques Taffe, Industriel,  
Georges Blanchy, Ingénieur.

## ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Ministre d'Etat,  
P. DE WITASSE.

**Arrêté Ministériel du 30 décembre 1946 nommant un fonctionnaire à titre temporaire.**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance-Loi n° 394 du 1<sup>er</sup> août 1944 sur la déclaration des locaux à usage d'habitation ;  
Vu l'Arrêté Ministériel du 1<sup>er</sup> août 1944 prescrivant la déclaration des locaux à usage d'habitation ;  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 30 décembre 1946 ;

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

M. Adrien Olivier est nommé, à titre temporaire, en qualité d'Inspecteur au Service Foncier.

## ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Ministre d'Etat,  
P. DE WITASSE.

**Arrêté Ministériel du 3 janvier 1947 rapportant l'Arrêté du 19 septembre 1938 qui a autorisé la Société Anonyme « La Fonclère Azurée ».**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 4, b, de la Convention du 14 avril 1945 concernant la répression des fraudes fiscales et le renforcement de l'assistance administrative mutuelle, promulguée par l'Ordonnance Souveraine n° 3.069 du 25 juillet 1945 ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.184 du 23 février 1946 soumettant à la révision les autorisations de constitution des Sociétés par Actions ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;  
Vu l'avis de la Commission de Révision des Sociétés formulé dans la séance du 30 novembre 1946 ;  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 3 décembre 1946 ;

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

L'Arrêté Ministériel en date du 19 septembre 1938 portant autorisation et approbation des Statuts de la Société Anonyme Immobilière dénommée *La Fonclère Azurée* est rapporté.

## ART. 2.

L'Assemblée Générale qui sera appelée à prononcer la dissolution et la mise en liquidation de la Société sus-visée, devra être tenue dans les deux mois qui suivront la notification du présent Arrêté. Une copie du procès-verbal de ladite Assemblée, portant mention du nom du liquidateur, devra, dans les dix jours de sa date, être adressée au Secrétariat du Département des Finances et de l'Economie Nationale.

## ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois janvier mil neuf cent quarante-sept.

Le Ministre d'Etat,  
P. DE WITASSE.

**Arrêté Ministériel du 3 janvier 1947 rapportant l'Arrêté du 2 mai 1941 qui a autorisé la Société Anonyme « Hosa ».**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 4, b, de la Convention du 14 avril 1945 concernant la répression des fraudes fiscales et le renforcement de l'assistance administrative mutuelle, promulguée par l'Ordonnance Souveraine n° 3.069 du 25 juillet 1945 ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.184 du 23 février 1946 soumettant à la révision les autorisations de constitution des Sociétés par Actions ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;  
Vu l'avis de la Commission de Révision des Sociétés formulé dans la séance du 30 novembre 1946 ;  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 3 décembre 1946 ;

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

L'Arrêté Ministériel en date du 2 mai 1941 portant autorisation et approbation des Statuts de la Société Anonyme Immobilière dénommée *Hosa* est rapporté.

## ART. 2.

L'Assemblée Générale qui sera appelée à prononcer la dissolution et la mise en liquidation de la Société sus-visée, devra être tenue dans les deux mois qui suivront la notification du présent Arrêté. Une copie du procès-verbal de ladite Assemblée, portant mention du nom du liquidateur, devra, dans les dix jours de sa date, être adressée au Secrétariat du Département des Finances et de l'Economie Nationale.

## ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois janvier mil neuf cent quarante-sept.

Le Ministre d'Etat,  
P. DE WITASSE.

**Arrêté Ministériel du 3 janvier 1947 rapportant l'Arrêté du 13 novembre 1941 qui a autorisé la Société Anonyme « Utrabols ».**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 4, b, de la Convention du 14 avril 1945 concernant la répression des fraudes fiscales et le renforcement de l'assistance

administrative mutuelle, promulguée par l'Ordonnance Souveraine n° 3.069 du 25 juillet 1945 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.184 du 23 février 1946 soumettant à la révision les autorisations de constitution des Sociétés par Actions ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu l'avis de la Commission de Révision des Sociétés formulé dans la séance du 30 novembre 1946 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 3 décembre 1946 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

L'Arrêté Ministériel en date du 13 novembre 1941 portant autorisation et approbation des Statuts de la Société Anonyme Commerciale dénommée *Utrabots* est rapporté.

**ART. 2.**

L'Assemblée Générale, qui sera appelée à prononcer la dissolution et la mise en liquidation de la Société sus-visée, devra être tenue dans les deux mois qui suivront la notification du présent Arrêté. Une copie du procès-verbal de ladite Assemblée, portant mention du nom du liquidateur, devra, dans les dix jours de sa date, être adressée au Secrétariat du Département des Finances et de l'Economie Nationale.

**ART. 3.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois janvier mil neuf cent quarante-sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
P. DE WITASSE.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Arrêté Municipal du 2 janvier 1947 portant titularisation d'un agent.**

NOUS, Maire de la Ville de Monaco.

Vu la Loi n° 30 sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'art. 7 de l'Ordonnance Souveraine du 31 mars 1943 sur le Statut des Fonctionnaires, Employés et Agents des Services Municipaux ;

Vu la proposition de M. le Directeur du Service d'Hygiène et de Salubrité Publique en date du 27 novembre 1946 ;

Vu la décision du Conseil de la Municipalité du 16 décembre 1946 ;

Vu l'agrément de Son Excellence M. le Ministre d'Etat en date du 28 décembre 1946 ;

**Arrêtons :**

M. Gianna Jean-Louis-Armand, Agent-Désinfecteur auxiliaire au Service d'Hygiène et de Salubrité Publique, est titularisé dans ses fonctions (7<sup>e</sup> classe).

Cette nomination aura effet à dater du 2 novembre 1946.

Monaco, le 2 janvier 1947.

*Le Maire,*  
CHARLES PALMARO.

## AVIS — COMMUNICATIONS INFORMATIONS

### Administration des Domaines. — Vente.

Il sera procédé le 15 janvier prochain par l'Administration des Domaines, 22, rue de Lorraine à Monaco-Ville, à la vente aux enchères, sur soumission cachetée :

D'une voiture automobile, conduite intérieure noire, marque Citroën, 4 places, type 7, série C, 9 CV., bon état mécanique.

La vente sera faite sans garantie d'aucune sorte de la part de l'Administration, toute participation à l'adjudication implique une connaissance parfaite de l'état du véhicule vendu.

Tous renseignements et bons de visite seront donnés à l'Administration des Domaines, tous les jours de 9 à 11 heures.

Les soumissions établies sur papier timbré devront indiquer le prix offert et parvenir au plus tard le mercredi 15 janvier 1947 à 13 heures.

L'adjudication sera prononcée au profit du plus fort enchérisseur. Paiement comptant.

Monaco, le 9 janvier 1947.

*L'Administrateur des Domaines,*  
Jean-Maurice CROVETTO.

### Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

La Cour d'Appel, dans son audience du 14 décembre 1946, a rendu l'arrêt ci-après :

Appel d'un jugement en date du 22 octobre 1946 qui avait condamné C. J., épouse F., née le 25 décembre 1877 à Portoferraio (Italie), commerçante, demeurant à Monaco, à 16 francs d'amende (avec sursis) pour infraction au règlement général de voirie, et à la démolition de l'immeuble construit sans autorisation. — Arrêt confirmatif.

### Etat des condamnations du Tribunal Correctionnel.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 10 et 17 décembre 1946, a prononcé les condamnations suivantes :

P. T., épouse F., née le 31 août 1879 à Vintimille (Italie), sans profession, demeurant à Monaco. — 200 francs d'amende pour escroquerie (opposition à jugement de défaut du 5 novembre 1946) ;

V. C.-P.-A., né le 6 janvier 1901 à Monaco, commerçant, demeurant à Monte-Carlo. — 200 francs d'amende pour bris de clôture.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers opposants du sieur E. FOUREY, sont invités à se réunir au Palais de Justice à Monaco-Ville, le mardi vingt et un janvier mil neuf cent quarante sept à onze heures, pour se régler amiablement sur la somme de deux cent quarante quatre mille francs, faisant l'objet de la répartition et représentant le montant de la vente du fonds de commerce lui ayant appartenu et sis, 42, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Monaco, le 4 janvier 1947.

*Le Greffier en Chef :* PEIRIN-JANNES.

**BULLETIN DES OPPOSITIONS  
sur les Titres au Porteur**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 décembre 1946. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 1306 de l'Emprunt 5%. 1936, tranche française.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 janvier 1946. Trente-trois Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco portant les numéros 187, 204, 205, 212, 213, 228, 229, 276, 321, 326, 327, 329, 330, 374, 375, 444, 449, 460, 481, 503, 504, 506, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 577, 578, 660, 671, 674.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1946. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.276, 46.660, 22.789, 57.688.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 37.480 et 62.673, jouissance ex-coupon n° 160 attaché.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 janvier 1946. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4% portant les numéros 150.880 et 157.663.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1946. Coupon n° 105 des Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 011.164, 029.894, 032.192, 064.893.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1946. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 4.244, 12.696, 12.954, 37.024, 37.649.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1946. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 397.001 à 397.010 et d'une Action de la même Société, portant le numéro 62.215.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 6 mai 1946. Dix Obligations de 10 livres sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco 5%, portant les numéros 5.593 à 5.602.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1946. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 22.400.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 18.770, 37.844, 47.218.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 56.972.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 432.395 à 432.399.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 30 juillet 1946. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 44.971, 44.972, 51.042, 51.043, 385.417, 385.418, 481.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 27 août 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 23.369, 63.821.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 septembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco. Coupon 104 portant les numéros 23.469 28.548, et de trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 431.690, 431.691, 431.692.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 septembre 1946. Trente-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco,

**Titres frappés d'opposition (suite).**

portant les numéros 8.089, 8.314, 8.362, 14.013, 14.015, 27.281, 30.440, 35.423, 35.907, 42.744, 43.084, 43.843, 312.625, 312.626, 312.636, 312.768, 312.679, 312.888, 312.889, 313.387, 314.159, 314.160, 331.210, 333.277, 344.464, 346.475, 348.907, 372.126, 377.297, 378.799, 430.224, 450.225.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 septembre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 100.984, 344.723, 407.369, 407.370, 407.371.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 428.158 à 428.162.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 16 octobre 1946. Dix-huit Cinquièmes d'Actions, Coupons n° 105 d'intérêt à échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1942, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 40.989, 57.615, 57.616, 311.148, 311.149, 324.184, 349.455, 358.925 à 358.941, 377.503, 389.979, 467.139, 467.140.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 24 octobre 1946. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Coupons n° 105, portant le numéro 35.796 et Deux Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Coupon n° 105, portant les numéros 439.601 et 439.602.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1946. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 19.393, jouissance ex-dividende 106, ex-intérêts 107.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1946. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13.831 à 13.834, 32.803, 58.715, 322.252, 333.842, 389.096, 462.476.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 5 décembre 1946. Cent soixante-quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2.073, 3.388, 19.892, 19.966, 23.515, 24.241 à 24.245, 25.635, 28.198 à 28.200, 29.033, 29.515 à 29.518, 31.422, 35.106, 36.249, 36.649, 40.932, 45.676, 47.097, 51.781, 51.783, 57.300, 82.893, 85.408, 301.073, 301.074, 301.259, 305.147, 305.480, 309.914, 317.819, 317.798, 325.135, 340.975, 345.629, 346.505, 346.706, 347.976, 349.106, 358.697 à 358.699, 358.701 à 358.706, 359.566, 359.567, 359.706 à 359.708, 361.761, 374.388, 385.964, 386.374, 387.003, 387.004, 390.365, 391.140, 391.970, 394.409 à 394.413, 402.200, 402.201, 419.824 à 419.840, 421.453, 422.065, 428.438, 430.122, 430.123, 430.653, 432.992, 434.725 à 434.734, 437.834, 440.661, 443.765, 445.660, 451.607 à 451.610, 455.324 à 455.327, 456.484, 457.753 à 457.755, 458.440, 460.726, 460.953, 461.969, 462.123, 464.494, 466.118, 466.119, 466.396, 466.397, 495.712 à 495.714, 495.889, 500.206, 500.829, 502.679 à 502.681, 507.038 à 507.041, 509.525 à 509.527, 511.688, 513.757 à 513.765.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 décembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 27.822, 46.301.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1946. Une Obligation 5% 1936 de £ 10 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 11.669.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 18 décembre 1946. Soixante-quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 14.318, 14.919, 14.920, 15.327, 16.011, 26.834, 35.783, 36.844, 41.966, 46.810, 64.460, 64.500 à 64.571, 64.732, 64.748 à 64.760, 82.872, 317.043, 329.131, 401.408 à 401.407, 422.430, 464.143, 471.997 à 472.017, 478.018, 478.019, 502.934, 506.711 à 506.715, 511.247.

Exploit de M<sup>r</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 44.200, 50.126 et Trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 482.506 à 482.508.

**Titres frappés d'opposition (suite).**

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 42.107, 46.196.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Dix-Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 452.513 à 452.522.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 452.523 à 452.527.

**Mainlevées d'opposition.**

(Néant)

**Titres frappés de déchéance.**

(Néant)

Etude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en droit, notaire  
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce***(Deuxième Insertion)*

Aux termes d'un acte reçu, le 12 décembre 1946, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M<sup>me</sup> Anna-Marie-Anne L. BERTO, sans profession, épouse de M. Jacques-Félix FORNERI ancien entrepreneur de travaux publics, avec lequel elle est domiciliée et demeure n° 24, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a acquis de M<sup>me</sup> Marie OCCELLI, commerçante, domiciliée et demeurant n° 6, rue Suffren-Reymond, à Monaco-Condamine, veuve de M. Mario CARLETTO, un fonds de commerce d'Hotel-Restaurant, dénommé **Hôtel d'Orient**, exploité n° 6, rue Suffren-Reymond, à Monaco.

Les créanciers de M<sup>me</sup> CARLETTO, cédante, s'il en existe, ne pourront critiquer les paiements faits en dehors d'eux, s'ils ne font pas opposition, sur le prix de ladite cession de fonds de commerce, au domicile à cet effet élu en l'Etude de M<sup>e</sup> Rey, notaire à Monaco, dans les dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 9 janvier 1947.

(Signé) J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce***(Deuxième Insertion)*

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, le 27 décembre 1946, M. Joseph MARSAN, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 2, montée de la Royana, a cédé à M. Louis CARUTA, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 11, rue Bellevue, le fonds de commerce de confection et tissus en gros, demi-gros et détail, connu sous le nom de **Confection Monégasque**, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 3, rue des Violettes.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 janvier 1947.

(Signé) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS AURÉGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

**Apport en Société de Fonds de Commerce***(Deuxième Insertion)*

Suivant acte reçu en brevet par M<sup>e</sup> Auréglià, notaire à Monaco, le 15 mai 1946, contenant les statuts de la **Société Monégasque Commerciale et Industrielle de Chauffage Central et d'Installations Annexes** (anciens Etablissements Prochaska), M<sup>me</sup> Joséphine-Rose-Marie DULBECCO, veuve de M. Charles-Jaroslav PROCHASKA, commerçante, M. Charles-Henri PROCHASKA, commerçant, et M<sup>me</sup> Pauline-Marie dite Paulette PROCHASKA, commerçante, demeurant tous à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Laurent, ont apporté à ladite Société le fonds de commerce d'entreprise d'installations de chauffage central qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Laurent.

Les créanciers de M<sup>me</sup> veuve PROCHASKA, M. PROCHASKA et M<sup>me</sup> PROCHASKA, s'il en existe, sont invités à faire opposition en l'étude de M<sup>e</sup> Auréglià notaire dans les dix jours au plus tard à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 9 janvier 1947.

L. AURÉGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire

26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

**INTERNATIONAL SECURITIES**

Société Anonyme Monégasque

Siège social : 5, avenue du Bercéau, Monte-Carlo

**DISSOLUTION**

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 20 décembre 1946, au siège social, les Actionnaires de la Société **International Securities**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :

M. Albert CALVIN, demeurant à Monaco, villa « La Victoria » avenue Honoré Labande.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social.

II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, par acte du 23 décembre 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite Assemblée Générale extraordinaire a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publication, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les sociétés par actions.

Monaco, le 9 janvier 1947.

(Signé) A. SETTIMO.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie Nationale de Monaco. — 1947.